

**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-97**

L'an deux mil vingt-six, le 1er octobre à vingt heures trente - quatre, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-Sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 17

Date de convocation : le 23 septembre 2026

Date de publication : le 23 septembre 2026

MEMBRES PRESENTS : Mesdames et Messieurs CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, THONIER Carole, LAHAYE Denis, LECHEVALIER Céline, BOULAIRE Céline, MICOINE Laure, BOURGUENOLLE Camille, GERARD Adrien, KRIMED Jean-Jacques, PARBEAU Gwenaëlle, PASTUREL Mathieu, NOURRY Jérôme

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mme BOULAIRE Céline donne pouvoir à Mme MICOINE Laure, M. MORIN William donne pouvoir à Mme FINET Johanne, M. AUREGAN Yvain donne pouvoir à Mme THONIER Carole, Mme HABERT Orlane, Mme OLIVIER-DUFEE Anne-France

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : /

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GERARD Adrien

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Lancement d'une consultation pour la mise en place d'un marché pour la restauration scolaire.

Vu l'article L1414-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de cahier des charges du nouveau marché transmis avec le document préparatoire. Il a été travaillé en groupe de travail en lien avec le service enfance.

Les caractéristiques du marché envisagé sont les suivantes :

- **Durée** : 1 an
- **Procédure de passation** : Procédure adaptée (MAPA)
- **Pondération** des critères d'attribution : 45 Prix / 40 critère technique / 15 performance environnementale
- **Livraison en liaison froide / Liaison chaude.**

Le calendrier prévisionnel de la procédure

- **1^{er} octobre** : Vote de la délibération par le Conseil Municipal.
- **15 octobre** : Publication de l'avis d'appel public à la concurrence
- **15 novembre** : Date limite de remise des offres par les candidats.
- **21 novembre** : Analyse des offres et réunion de la commission de choix.
- **1 décembre** : Délibération du conseil municipale et notification du marché au prestataire retenu.
- **01/01/2027** : Prise d'effet du nouveau marché public.

A date, l'étude financière du transfert de la restauration à la commune fait apparaître un potentiel d'économie par rapport au coût annuel actuellement documenté de 205 000 € en 2025.

La simulation fondée sur des hypothèses, l'étude d'atout restauration et le devis Convivio estime les dépenses annuelles à environ 180 000 €, incluant les prestations, un poste supplémentaire et les charges de fonctionnement.

L'économie serait ainsi d'environ 15 000 € par an dans le scénario central, hors investissement initial. Ces montants restent à confirmer selon les volumes, les tarifs définitifs, l'organisation retenue et les besoins en équipements. Une éventuelle baisse des tarifs pour les familles pourra être étudiée une fois ces éléments consolidés.

Afin d'engager cette procédure dans les délais impartis, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 17 ; vote : 0 contre ; 0 abstention ; 17 pour) DÉCIDE

- De valider le principe du lancement d'un marché public pour la restauration scolaire,
- D'autoriser Mme le Maire à lancer la consultation des entreprises.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Adrien Gerard

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,



La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication

